



LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

- réforme du 1er octobre 2019 -

photo©Bernard St Pierre 2019

DEMARCHES EN LIGNE POUR UNE DECLARATION INITIALE

[Accueil](#)[Faire une démarche](#)[Mes notifications](#)[Mes demandes](#)[Mon compte](#)[» Mot de passe](#)[» Courriel](#)[» Mes connexions](#)[Mes relations](#)[» Leurs demandes](#)[Préférences](#)[Archives](#)[Porte-documents](#)

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS (EN VUE D'UNE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES)

PROJET

LES CHAMPS SUIVIS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES

Quel est le projet en matière de spectacles vivants ? *

production spectacles

Transparence des informations *

Je suis informé(e) qu'à tout moment les données de la présente déclaration peuvent être vérifiées par l'administration et que les autorités compétentes peuvent informer le préfet de région en cas de manquement, pour l'activité déclarée, aux obligations relatives au code du travail, au code de la sécurité sociale, au code de la propriété intellectuelle et artistique ainsi qu'aux obligations en matière de sécurité des lieux de spectacles vivants.

Je suis informé(e) des sanctions pénales liées aux fausses attestations et aux mensonges à l'administration.

Veuillez cocher les deux cases.

Information

Que risque-t-on en cas de fausses attestations et mensonges à l'administration ? [↗](#)

Enregistrer et continuer >

ETAPES DE LA DÉMARCHE

Projet

[Accueil](#)[Faire une démarche](#)[Mes notifications](#)[Mes demandes](#)[Mon compte](#)[» Mot de passe](#)[» Courriel](#)[» Mes connexions](#)[Mes relations](#)[» Leurs demandes](#)[Préférences](#)[Archives](#)[Porte-documents](#)

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES REPRÉSENTATIONS

LES CHAMPS SUIVIS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES

Modèle calendrier des représentations

- [modele_calendrier_representations.xlsx](#)

Je joins le calendrier prévisionnel des représentations pour l'année à venir selon le modèle ci-dessus. *

Aucun fichier sélectionné.

Taille maximale : 10 Mo

ETAPES DE LA DÉMARCHÉ

Projet

Calendrier prévisionnel des représentations

[Mon compte](#)[» Mot de passe](#)[» Courriel](#)[» Mes connexions](#)[Mes relations](#)[» Leurs demandes](#)[Préférences](#)[Archives](#)[Porte-documents](#)

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

TYPE DE PERSONNE DÉCLARANTE

LES CHAMPS SUIVIS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES

Quel type d'employeur êtes-vous ? *

- Personne physique : particulier employeur (vous n'avez pas créé une entreprise pour l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants)
- Personne physique ayant créé une entreprise individuelle (vous déclarez l'activité de spectacles vivants de votre entreprise individuelle)
- Personne morale

Informations

Quel statut juridique pour mon activité ? [↗](#)

Le spectacle est acte de commerce. [Demander un extrait K ou Kbis, mode d'emploi. ↗](#)

Quiconque veut recruter un salarié doit demander un numéro de SIREN, même s'il est un particulier ou une association.

Enregistrer et continuer >

ETAPES DE LA DÉMARCHE

Projet

Calendrier prévisionnel des représentations

Type de personne déclarante

[Mon compte](#)[» Mot de passe](#)[» Courriel](#)[» Mes connexions](#)[Mes relations](#)[» Leurs demandes](#)[Préférences](#)[Archives](#)[Porte-documents](#)

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE VIVANT DÉCLARANT - PERSONNE MORALE - 1

LES CHAMPS SUIVIS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES

La déclaration est faite pour *

- une association de loi 1901 ou 1908
- une personne morale publique ou mixte
- un autre type de personne morale (SA, SARL, EURL, ...)

[Enregistrer et continuer >](#)

ETAPES DE LA DÉMARCHE

[Projet](#)[Calendrier prévisionnel des représentations](#)[Type de personne déclarante](#)[Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 1](#)

[Accueil](#)[Faire une démarche](#)[Mes notifications](#)[Mes demandes](#)[Mon compte](#)[» Mot de passe](#)[» Courriel](#)[» Mes connexions](#)[Mes relations](#)[» Leurs demandes](#)[Préférences](#)[Archives](#)[Porte-documents](#)

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

PERSONNE MORALE - ASSOCIATION DE LOI 1901 OU 1908

Votre association a un numéro de RNA car elle a été créée ou modifiée à partir de 2009.
Saisissez votre N° RNA.

Votre association est antérieure à 2009 et n'a pas subi de modification depuis 2009.
Inscrivez votre N° de référence.

A noter

Une association qui souhaite recruter un salarié, développer des activités commerciales (or le spectacle est présumé acte de commerce – article L.110-1 du code de commerce) ou demander une subvention doit avoir un numéro de [Siren](#). [↗](#)

[Enregistrer et continuer >](#)

ETAPES DE LA DÉMARCHE

[Projet](#)[Calendrier prévisionnel des représentations](#)[Type de personne déclarante](#)[Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 1](#)[Personne morale - Association de loi 1901 ou 1908](#)

[Accueil](#)[Faire une démarche](#)[Mes notifications](#)[Mes demandes](#)[Mon compte](#)[» Mot de passe](#)[» Courriel](#)[» Mes connexions](#)[Mes relations](#)[» Leurs demandes](#)[Préférences](#)[Archives](#)[Porte-documents](#)

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE VIVANT DÉCLARANT - PERSONNE MORALE - 2

LES CHAMPS SUIVIS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES

Informations d'identification de la personne morale

Quels sont les moyens d'identifier mon entreprise ? SIREN, SIRET, RCS, code APE, établissement principal... Qu'est-ce que cela signifie ?

Plus d'informations [ici](#).

Numéro unique d'identification entreprise (SIREN, 9 chiffres) *

Numéro SIRET *

Dénomination de la personne morale *

Coordonnées de l'établissement principal

Pays *

Voie *

Code postal *

ETAPES DE LA DÉMARCHE

Projet

Calendrier prévisionnel des représentations

Type de personne déclarante

Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 1

Personne morale - Association de loi 1901 ou 1908

Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 2

Commune *

Site internet le cas échéant

Format attendu : https://...

Objet de la personne morale tel que figurant dans les statuts *

Code d'activité principale d'après la nomenclature des activités françaises (APE-NAF) *

Le code NAF de la personne morale ne figure pas dans la liste, le préciser ici

Informations sur le code APE-NAF

Vous estimez que le code APE-NAF qui vous a été attribué n'est pas correct ? Voir ici [🔗](#)
comment le faire changer.

Vous voulez consulter la liste des codes NAF existants et en particulier ceux du spectacle vivant ? <https://www.insee.fr/fr/information/2120875>



[Accueil](#)[Faire une démarche](#)[Mes notifications](#)[Mes demandes](#)[Mon compte](#)[» Mot de passe](#)[» Courriel](#)[» Mes connexions](#)[Mes relations](#)[» Leurs demandes](#)[Préférences](#)[Archives](#)[Porte-documents](#)

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

LES CHAMPS SUIVIS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES

Civilité

Civilité *

Madame Monsieur

Nom *

Prénom *

Le cas échéant deuxième prénom

Le cas échéant troisième prénom

Date de naissance *

Numéro de téléphone *

Autre numéro de téléphone

Courriel *

ETAPES DE LA DÉMARCHE

Projet

Calendrier prévisionnel des représentations

Type de personne déclarante

Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 1

Personne morale - Association de loi 1901 ou 1908

Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 2

Encore 1 requis

Identification du représentant légal

Adresse de domiciliation du représentant légal (ou commune de rattachement)

Pays *

France

Voie

Code postal *

Commune *

Déclaration sur l'honneur *

Le représentant légal atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation ou de sanction lui interdisant l'exercice d'une activité commerciale.

Cas des entreprises publiques ou des régies *

- L'entreprise n'est ni un établissement public ni une régie.
 L'entreprise est un établissement public.
 L'entreprise est une régie.

Souhaitez-vous ajouter un autre représentant légal ?

- oui
 non

Enregistrer et continuer >

Accueil

Faire une démarche ▾

Mes notifications

Mes demandes

Mon compte

» Mot de passe

» Courriel

» Mes
connexions

Mes relations

» Leurs
demandes

Préférences

Archives

Porte-
documents

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

CONVENTIONS COLLECTIVES - PERSONNE MORALE - 1

LES CHAMPS SUIVIS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES

Informations sur les conventions collectives

L'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est obligatoirement soumise à l'application d'une convention collective du spectacle, sauf si la personne morale applique un autre accord ou convention qui comporte des dispositions spécifiques aux salariés du spectacle.

Qu'est-ce qu'une convention collective ?



En savoir plus sur les obligations sociales des entrepreneurs du spectacles : consulter le [Guide des obligations sociales dans le spectacle](#)

Vous devez cocher en bas de page la situation qui s'applique à la personne morale :

- 1) Application de la [convention collective nationale du spectacle vivant privé](#)
- 2) Application de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles (si la personne morale répond à l'une des conditions de l'article I.I de la convention) car elle est dans un des cas suivants :
 - la direction est nommée par la puissance publique (Etat et/ou collectivités territoriales) ;
 - l'un au moins des organes de décision comporte en son sein un représentant de la puissance publique ;
 - personne morale bénéficiant d'un label décerné par l'Etat (compagnies dramatiques conventionnées, compagnies chorégraphiques conventionnées, scènes de musiques actuelles conventionnées et en général toutes structures conventionnées ou missionnées) ;
 - personne morale subventionnée directement par l'Etat et / ou les collectivités territoriales

ETAPES DE LA DÉMARCHE

Projet

Calendrier prévisionnel
des représentationsType de personne
déclaranteIdentification de
l'entrepreneur de
spectacle vivant
déclarant - Personne
morale - 1Personne morale -
Association de loi 1901
ou 1908Identification de
l'entrepreneur de
spectacle vivant
déclarant - Personne
morale - 2Identification du
représentant légal

1

» Identification du

- personne morale subventionnée directement par l'Etat et / ou les collectivités territoriales dans le cadre de conventions pluriannuelles de financement, ou de conventions d'aides aux projets pour les compagnies dramatiques, chorégraphiques, lyriques, des arts de la piste ou de la rue, les ensembles musicaux... Si la personne morale est subventionnée mais n'est pas labellisée et qu'elle ne comporte pas de représentant de la puissance publique, préciser l'origine (Etat, collectivité...) et la durée de la subvention.

3) Application d'un autre accord ou convention comportant des dispositions spécifiques aux salariés du spectacle. Préciser alors quel texte s'applique.

A quelle convention collective êtes-vous soumis ? *

- convention collective nationale du spectacle vivant privé
- convention collective des entreprises artistiques et culturelles
- autre accord ou convention comportant des dispositions spécifiques aux salariés du spectacle

Enregistrer et continuer >

» Identification du représentant légal 1

Conventions collectives
- Personne morale - 1

[Accueil](#)[Faire une démarche](#)[Mes notifications](#)[Mes demandes](#)[Mon compte](#)[» Mot de passe](#)[» Courriel](#)[» Mes connexions](#)[Mes relations](#)[» Leurs demandes](#)[Préférences](#)[Archives](#)[Porte-documents](#)

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES EXERCÉE PAR LE PASSÉ - PERSONNE MORALE

LES CHAMPS SUIVIS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES

La personne morale a-t-elle, au cours des trois dernières années, été entrepreneur de spectacles vivants (exploitant de lieu de spectacles, producteur, tourneur, diffuseur) ? *

non oui

Enregistrer et continuer >

ETAPES DE LA DÉMARCHE

Projet

Calendrier prévisionnel des représentations

Type de personne déclarante

Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 1

Personne morale - Association de loi 1901 ou 1908

Identification de

[Accueil](#)[Faire une démarche](#)[Mes notifications](#)[Mes demandes](#)[Mon compte](#)[» Mot de passe](#)[» Courriel](#)[» Mes connexions](#)[Mes relations](#)[» Leurs demandes](#)[Préférences](#)[Archives](#)[Porte-documents](#)

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

PAS D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES EXERCÉE PAR LE PASSÉ - PERSONNE MORALE

LES CHAMPS SUIVIS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES

Engagement sur l'honneur *

- La personne morale s'engage à s'affilier aux organismes de protection sociale du spectacle vivant (Urssaf, Afdas, Audiens, Pôle emploi, Caisse des congés spectacles, Centre médical de la bourse) si son activité principale est le spectacle, ou au guichet unique du spectacle vivant (www.guso.fr), si son activité principale n'est pas le spectacle, ainsi qu'aux institutions pour lesquelles l'adhésion est rendue obligatoire par les conventions collectives nationales du spectacle vivant ou par accord collectif de travail (CASC, FCAP, FNAS, etc) – voir explications sur le Guide des obligations sociales dans le spectacle.

[Enregistrer et continuer >](#)

ETAPES DE LA DÉMARCHÉ

[Projet](#)[Calendrier prévisionnel des représentations](#)[Type de personne déclarante](#)[Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 1](#)[Personne morale - Association de loi 1901 ou 1908](#)[Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 2](#)[Identification du représentant légal](#)**1**[» Identification du représentant légal 1](#)

[Accueil](#)[Faire une démarche](#)[Mes notifications](#)[Mes demandes](#)[Mon compte](#)[» Mot de passe](#)[» Courriel](#)[» Mes connexions](#)[Mes relations](#)[» Leurs demandes](#)[Préférences](#)[Archives](#)[Porte-documents](#)

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

DIPLÔME / EXPÉRIENCE / COMPÉTENCES / FORMATION - PERSONNE MORALE

LES CHAMPS SUIVIS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES

Vous devez joindre le justificatif d'au moins une de ces trois situations (cocher la case et joindre le justificatif) : une personne en responsabilité au sein de la personne morale *

est détentrice d'un diplôme de l'enseignement supérieur (bac+2 antérieur à la réforme LMD, BTS ou un DUT ; ou diplôme de l'enseignement supérieur ayant conduit à la délivrance de 120 crédits du système européen de transfert de crédit (ECTS) ou d'un titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (joindre les diplômes ou titres). Domaine indifférent ;

justifie une expérience professionnelle de six mois au moins dans le spectacle vivant ou enregistré (joindre les contrats de travail ou les justificatifs en tant que dirigeant non salarié mais professionnel) ;

justifie une formation professionnelle de 125 heures au moins dans le domaine du spectacle vivant ou enregistré (joindre les attestations).

Justificatifs diplôme / expérience / compétences / formation *

Aucun fichier sélectionné.

Taille maximale : 100 Mo

Vous pouvez joindre plusieurs documents en les compressant dans un fichier .zip ou en les compilant dans un seul pdf.

ETAPES DE LA DÉMARCHÉ

Projet

Calendrier prévisionnel des représentations

Type de personne déclarante

Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 1

Personne morale - Association de loi 1901 ou 1908

Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 2

Descriptif de la ou des personnes justifiant des diplômes/expérience/formation.

Fonction de la personne au sein de la personne morale *

Civilité de la personne

Civilité *

Madame Monsieur

Nom *

Prénom *

Précisez le type de contrat de la personne *

- contrat à durée indéterminée
 contrat à durée à terme incertain
 contrat à durée déterminée
 autre

Dans le cas d'une personne en contrat à durée déterminée, veuillez préciser la date de fin de contrat.

Engagement *

Le déclarant s'engage à signaler tout changement dans la personne justifiant de ces qualifications en modifiant, le cas échéant, la présente déclaration. En cas de changement sur la personne identifiée ci-dessus, la personne morale dispose de quinze jours pour actualiser la déclaration ; si la personne n'est pas remplacée dans le mois, le préfet de région peut engager une procédure d'invalidation de la licence (article R.7122-6 du code du travail).

Enregistrer et continuer >

Identification du représentant légal 1

» Identification du représentant légal 1

Conventions collectives - Personne morale - 1

Activité d'entrepreneur de spectacles exercée par le passé - Personne morale

Pas d'activité d'entrepreneur de spectacles exercée par le passé - Personne morale

Diplôme / Expérience / Compétences / Formation - Personne morale

[Accueil](#)[Faire une démarche](#)[Mes notifications](#)[Mes demandes](#)[Mon compte](#)[» Mot de passe](#)[» Courriel](#)[» Mes connexions](#)[Mes relations](#)[» Leurs demandes](#)[Préférences](#)[Archives](#)[Porte-documents](#)

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

PRÉCISIONS SUR L'ACTIVITÉ DÉCLARÉE

LES CHAMPS SUIVIS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES

Au moins une case doit être cochée *

- Producteur de spectacles qui a la responsabilité d'un spectacle vivant et qui est l'employeur du plateau artistique (licence de catégorie 2)
- Entrepreneur de tournée qui a la responsabilité d'un spectacle vivant et qui est l'employeur du plateau artistique (licence de catégorie 2)
- Diffuseur qui, dans le cadre d'un contrat, a la charge de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles (licence de catégorie 3)
- Entrepreneur de tournées qui n'est pas employeur du plateau artistique (licence de catégorie 3)
- Exploitant d'un lieu de spectacles vivants aménagé pour les représentations publiques (licence de catégorie 1)

[Enregistrer et continuer >](#)

ETAPES DE LA DÉMARCHÉ

[Projet](#)[Calendrier prévisionnel des représentations](#)[Type de personne déclarante](#)[Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 1](#)[Personne morale - Association de loi 1901 ou 1908](#)

Accueil

Faire une démarche

Mes notifications

Mes demandes

Mon compte

» Mot de passe

» Courriel

» Mes
connexions

Mes relations

» Leurs
demandes

Préférences

Archives

Porte-
documents

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

PERSONNE À CONTACTER POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER

LES CHAMPS SUIVIS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES

Civilité

Civilité *

 Madame Monsieur

Nom *

Prénom *

Fonction au sein de l'organisme déclarant *

Numéro de téléphone *

Numéro de téléphone alternatif

Courriel *

Adresse

Pays *

Voie *

Code postal *

Commune *

ETAPES DE LA DÉMARCHE

Projet

Calendrier prévisionnel
des représentationsType de personne
déclaranteIdentification de
l'entrepreneur de
spectacle vivant
déclarant - Personne
morale - 1Personne morale -
Association de loi 1901
ou 1908Identification de
l'entrepreneur de
spectacle vivant
déclarant - Personne
morale - 2Identification du
représentant légal

1

» Identification du
représentant légal 1Conventions collectives
- Personne morale - 1Activité d'entrepreneur
de spectacles exercée
par le passé - Personne

[Mon compte](#)[» Mot de passe](#)[» Courriel](#)[» Mes connexions](#)[Mes relations](#)[» Leurs demandes](#)[Préférences](#)[Archives](#)[Porte-documents](#)

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

PRÉCISIONS SUR LE RÉCÉPISSÉ DE VOTRE DÉCLARATION

Mentions légales

Le récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants ne pourra valoir licence que lorsque 30 jours seront passés après la réception par l'administration d'un dossier complet et conforme aux conditions pour exercer l'activité, et que l'administration ne s'y sera pas opposée ou n'aura pas relevé un manquement quant au contenu du dossier.

L'autorité administrative compétente peut s'opposer ou invalider le récépissé lorsque les conditions pour exercer l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants ne sont pas remplies (article L. 7122-3 du code du travail - conditions de compétences, formation ou expérience - et L.7122-7 du code du travail - respect du droit du travail, du droit social, du droit de la propriété intellectuelle et de la sécurité des lieux de spectacles).

Lorsque le préfet de région est saisi d'un dossier incomplet, il indique à l'intéressé les pièces et informations manquantes ainsi que le délai fixé pour la réception de celles-ci. Lorsque les pièces et informations ont été produites, le récépissé mentionné au premier alinéa lui est délivré (article L. 7122-2 du code du travail).

Le délai d'un mois court à compter de la date de réception d'un dossier complet (article L. 7122-2 du code du travail). Il n'est donc pas possible d'exercer son activité avant cette date.

[Enregistrer et continuer >](#)

ETAPES DE LA DÉMARCHE

[Projet](#)[Calendrier prévisionnel des représentations](#)[Type de personne déclarante](#)[Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 1](#)[Personne morale - Association de loi 1901 ou 1908](#)[Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 2](#)[Identification du représentant légal](#)

1

[Mon compte](#)[» Mot de passe](#)[» Courriel](#)[» Mes connexions](#)[Mes relations](#)[» Leurs demandes](#)[Préférences](#)[Archives](#)[Porte-documents](#)

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

 Brouillon

 Supprimer

Informations

Votre brouillon restera enregistré sur votre compte pour une durée de 60 jours. Vous pouvez le rectifier tant qu'il n'est pas validé. Au bout des 60 jours, sa suppression sera automatique et définitive.

Validation de la démarche

Veillez [vérifier](#) la saisie de votre demande [avant de valider votre démarche](#). Une fois validée, votre démarche sera prise en charge par nos services et ne pourra plus être modifiée.

Valider 